

# Négociations Annuelles Obligatoires

## Position du SNI-UNSA

### Propositions de la Direction

AVEC SIGNATURE	SANS SIGNATURE
<p><b>Augmentation générale au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>120 € par mois</b> jusqu'au coefficient 305 (Impact sur la prime trimestrielle : + <b>14,40 €</b> par mois)</li> <li>• <b>100 € par mois</b> à partir du coefficient 335 et cadres</li> </ul> <p><b>Augmentation Individuelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>0,4 %</b> jusqu'au coeff. 305 avec mini 20€ en <b>avril 2023</b></li> <li>• <b>2 %</b> à partir du coeff. 335 et cadres en <b>juillet 2023</b></li> </ul> <p><b>Mutuelle</b></p> <p>Prise en charge des <b>7% d'augmentation</b> prévue sur les cotisations en janvier 2023, soit <b>10 € bruts par mois</b> (env. <b>7€ nets</b>).</p> <p><b>Primes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des <b>primes spécifiques de 7 %</b> (y compris prime d'astreinte et indemnités de transport)</li> <li>• Prime Energie de <b>100 € nets</b> pour les salaires jusqu'à 3,5 SMIC</li> <li>• Extension de la prime Teams Leaders aux Teams Experts</li> <li>• Budget promo développement de <b>0,2 %</b></li> <li>• Revalorisation de la grille interne des salaires de <b>4,5%</b> en janvier 2023</li> <li>• Bonus de <b>100 €</b> pour 50 HS effectuées</li> <li>• <b>Clause de revoyure en avril et juillet 2023</b> (sur inflation, hausse du SMIC, mutuelle).</li> </ul>	<p><b>Augmentation générale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>3% jusqu'au coef.305</li> <li>2 % à partir du coeff. 335 et cadres</li> </ul> <p><b>Augmentation individuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1% jusqu'au coeff. 305</li> <li>2 % à partir du coeff. 335 et cadres</li> </ul>

Comme à chaque négociation, nous ne pouvons que constater que, malgré tous les arguments avancés légitimement (implication des salariés, hausse du coût de la vie, ...), la Direction des Ressources Humaines a refusé d'aller jusqu'à ce que vous attendiez et a proposé des éléments que personne n'avait demandé, prouvant ainsi qu'elle est déconnectée de ce qui se passe dans les ateliers, les services, ...

Quoi qu'il en soit, en négociant jusqu'au bout, en faisant des contre-propositions, appuyées par des débrayages qui ont permis de démontrer le mécontentement des salariés, nous sommes parvenus à augmenter la dernière proposition que la Direction voulait imposer.

Alors oui, l'accord n'est peut-être pas parfait mais peut-on vraiment prétendre qu'il est préférable d'avoir 3% (soit 60€ pour un salaire 2000 €) plutôt que 130 € en ne prenant en compte que l'augmentation générale et la prise en charge d'une partie de la mutuelle ?

Notre responsabilité n'est pas de faire perdre de l'argent aux salariés pour garder notre fierté, dans un but électoraliste ou pour toute autre raison bidon, mais de faire en sorte de négocier jusqu'au bout pour obtenir les augmentations auxquelles vous pouvez prétendre.

Le SNI-UNSA sera donc signataire de cet accord, qui permet d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés, car ce qui est proposé aujourd'hui permet de compenser l'augmentation du cout de la vie.

Sachez que si nous sommes les seuls à signer, nous avons la possibilité de demande un référendum que la Direction ne peut refuser, ce que nous ferons afin de donner le droit à chaque salarié d'exprimer individuellement son choix quant aux mesures appliquées.